



# Centre International d'Enseignement Pétanque C.I.E.P.

Agréé par la F.I.P.J.P.



## Le C.I.E.P. et la F.I.P.J.P.

Son action est menée en étroite relation avec la Direction Technique de la FIPJP dans le respect des décisions de formations envisagées. La mise en place et les modalités de fonctionnement des CIEP de Pays ou de Zones sont définies par des Chartes.

- **Les CIEP de Pays :**
  - Ils ont pour vocation de développer l'enseignement dans un pays en apportant un soutien qualifié à la fédération concernée, sans intervenir dans les décisions politiques de cette dernière et en respectant la ligne pédagogique de sa direction technique .
  - Ils sont administrés par un Conseil d'Administration représentant les acteurs pétanque sur le territoire dont la gestion est assurée en toute autonomie.
- **Les CIEP de Zones :**
  - ils ont pour vocation de regrouper plusieurs CIEP de Pays et de dynamiser les échanges pédagogiques sur un ensemble de territoires.

### Rôle des CIEP de Pays ou de Zone :

- ils facilitent l'identification des besoins de formations.
- ils stimulent et régulent la formation.
- ils participent aux stages en terme d'encadrement.
- ils assurent la continuité de l'enseignement prodigué.
- ils permettent également aux Fédérations de construire efficacement leur propre ligne pédagogique fondée sur des critères de référence et de délivrer des diplômes nationaux en relation avec ceux de la FIPJP.

### Contributions des CIEP de Pays ou de Zone :

Par leur contributions auprès des fédérations, les CIEP, véritables relais pédagogiques de la FIPJP, ont vocation à :

- être des pôles de compétences d'enseignement référencés.
- dynamiser la formation de la FIPJP et en assurer la continuité.
- soutenir les Fédérations dans leurs programmes nationaux d'enseignement.
- créer des échanges d'idées ou de rencontres pour le développement de la discipline.
- organiser des stages de formation et d'entraînement.
- apporter un conseil avisé sur les méthodes et le matériel pédagogique permettre aux fédérations de bénéficier d'un barèm préférentiel pour les formations des diplômes internationaux d'entraîneurs.
- disposer du label FIPJP/CIEP
- bénéficier d'une délégation de compétence de la FIPJP dans la délivrance des diplômes internationaux d'entraîneurs niveau 1 par des entraîneurs FIPJP/CIEP niveau 2 référencés.
- être autorisé à utiliser le concept Rallye Pétanque ( parcours boulistique ludique et pédagogique) dans un secteur géographique déterminé.

L'ensemble des caractéristiques évoquées dans cet argumentaire met en évidence que la création des CIEP de Pays et de Zones est un facteur dynamisant de développement de ce sport.